

LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS 2021 DU PORT DE RIVES

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉ

Le Port de Rives est un service public dit « industriel et commercial », c'est-à-dire qu'il s'agit d'un service public dont l'activité est incluse dans un champ concurrentiel : celui du stationnement des bateaux sur le lac.

A ce titre, et du fait de cette qualification, il est obligatoirement géré sous la forme d'une « régie industrielle et commerciale » dotée d'une autonomie financière devant équilibrer ses comptes avec ses propres recettes d'exploitation. En effet, la loi assigne à tout service public industriel et commercial l'obligation de rechercher un financement à 100% du service par ses usagers. C'est également pour cette raison que les recettes et les dépenses de la régie font l'objet d'un budget annexe à celui de la Commune.

La régie est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation qui est consulté pour toute affaire intéressant son fonctionnement et notamment l'approbation des tarifs applicables. Il est composé de membres actifs votants (élus, représentants d'usagers ou d'associations) et de membres consultatifs (représentants de l'État et des services municipaux).

Sur le plan patrimonial, le Port de Rives est installé sur le domaine public fluvial de l'Etat (la partie française du Léman) et fait l'objet d'une Concession d'Exploitation, formalisée en 1975 et qui court jusqu'au 31 décembre 2028.

Sur une superficie d'environ 77 500 m², elle comprend des ouvrages et des installations appartenant à l'État et pour lesquels la Commune, via la Régie, se doit d'assurer l'aménagement, l'entretien et l'exploitation.

Une redevance domaniale pour l'occupation du domaine de l'État est payée chaque année.

Le service du Port de Rives a pour principales missions de :

1) Gérer les emplacements bateaux (800 places : 748 à flot et 52 à terre pour dériveurs monocoques ou catamarans dont ceux de l'école de voile).

La répartition des emplacements à flot est la suivante :

- 623 places payantes sous forme de location annuelle comprenant,
- 58 places « visiteurs »,
- 31 places exonérées (administrations, sociétés sportives, sauvetage, sapeurs-pompiers, station-service, pêcheurs professionnels, douanes, gendarmerie, Inra),
- 30 places facturées par titre de recette au loueur de bateaux ponton 4,
- 6 places amodiations (garanties d'usage pour une durée de 30 ans courant, pour les dernières, jusqu'en juillet 2023).

2) Gérer les autorisations secondaires d'occupation du domaine public (AODP) liées au fonctionnement du port :

- guérites des pêcheurs professionnels,
- local location de bateaux,
- station-service et local d'accastillage,
- grue et aire de carénage,
- local billetterie du bateau promenade.

3) Assurer un suivi des installations et équipements terrestres et nautiques :

- surveillance des installations et des emplacements,
- entretien, maintenance, réparation et renouvellement des équipements.

BILAN FINANCIER AVANT COMPTE ADMINISTRATIF

	2020	2021
Places Port	560 821 € HT	568 953 € HT
Léman Location	8 985 € HT	9 120 € HT
TOTAL PLACES PORT	569 806 € HT	578 073 € HT
Loyers stations relais téléphone (Orange + Infracos)	18 158 € HT	18 556 € HT
Local billetterie	1 329 € HT	1 595 € HT
Location Guérites Pêcheurs	0 € HT (<i>Exonération Covid19</i>)	6 € HT (<i>Mesure de soutien Covid 19</i>)
Redevance fixe Station de carburants et Grue (à compter du 1 juillet 2021)	-	2 000 € HT
Redevance fixe Station de carburants (jusqu'au 30 juin 2021)	2 188 € HT	1 140 € HT
Redevance fixe Grue (jusqu'au 30 juin 2021)	1 094 € HT	570 € HT
Redevance variable d'exploitation Station-Service	3 302 € HT	964 € HT (<i>redevance 1^{er} semestre</i>) 2 114 € HT (<i>redevance 2^{ième} semestre</i>)
Redevance variable d'exploitation Grue : - 50% du bénéfice des grutages (jusqu'au 30 juin 2021) - 10% du Chiffre d'Affaires HT (à compter du 1 juillet 2021)	385 € HT -	605 € HT 737 € HT
Local Location de bateaux	2 850 € HT (<i>Exonération retard livraison local</i>)	3800 € HT
Redevances G.U.	4 105 € HT	3 321 € HT
Autres prestations	4 450 € HT	4 009 € HT
TOTAL A.P.S.	37 861 € HT	39 417 € HT
Passages nuitées	0 € HT (<i>Gratuité COVID19</i>)	26 307 € HT
Passages vacances	12 483 € HT	19 016 € HT
Passages tarif groupe	0 € HT (<i>Gratuité COVID19</i>)	212 € HT
TOTAL PASSAGES	12 483 € HT	45 535 € HT
TOTAL	620 150 € HT	663 025 € HT

RECAPITULATIF

Recettes 2021
Total 663 025 € HT Au 31 décembre 2021

PORT DE RIVES
Passages de courte durée (2 nuits maximum)

Mois	2004 (1)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (3)	2021
Janvier																		
Février														1				
Mars																		
Avril																		
Mai	22	161	74	121	242	395	185	191	220	118	193	193	240	87	202	148	-	70
Juin	73	257	331	212	258	217	258	326	342	244	331	413	187	313	235	348	126	271
Juillet	686	770	807	757	711	747	813	637	675	913	518	832	688	802	526	635	881	553
Août	677	801	544	735	800	841	703	919	920	947	779	912	1042	899	958	764	968	561
Septembre	168	182	357	284	112	189	349	336	281	286	314	276	411	172	336	290	506	218
Octobre																		
Novembre																		
Décembre																		
Escales Groupes	-	71	53	21	34	13	39	65	36	45	34	27	42	36	23	25	-	17
Total des payants	1626	2242	2166	2130	2157	2 402	2347	2474	2474	2553	2169	2653	2610	2310	2280	2210	2481	1 690
Total estimatif payants + gratuits (2)	3252	4484	4332	4260	4314	4 804	4694	4948	4948	5106	4338	5306	5220	4620	4560	4420	4962	3 380
Total des recettes en euros TTC	21 350	29 890	29 200	28 860	29 315	32 455	31 705	33 260	33 055	34315	29 135	35 485	35 060	38 470	37 305	36775	-	31 823

(1) Nouvel aménagement des places visiteurs. Changement de la réglementation et des tarifs.

(2) Les stationnements gratuits n'étant pas comptabilisés, il convient de multiplier par deux le nombre total des payants pour connaître le trafic visiteurs estimatif sur une année.

(3) Gratuité appliquée en raison du Covid19 (Pas d'accueil sur les pontons et douches fermées). Pointage réalisé à compter du 15 juin 2020.

Bilan d'activités de l'année 2021

1) Tarifification 2021 :

Après acceptation du Conseil d'Exploitation du 06 novembre 2020 et vote au Conseil Municipal du 23 novembre 2020, il a été appliqué :

- Hausse de 5% applicables sur les droits de stationnement à l'ancienne tarification (63 plaisanciers concernés à ce jour).
- Hausse de 1,5% sur les tarifs surface nautique des zones 3 et 4, ainsi que les tarifs de la zone 5, dériveurs à terre.
- Hausse des tarifs nuitée :
 - Emplacements jaunes : 11 € TTC (10 € en 2020),
 - Emplacements bleus : 22 € TTC (20 € en 2020),
 - Tarif appliqué aux groupes : 17 € TTC (15 € en 2020).
- Hausse de 1,5% sur le prix du mètre linéaire pour le calcul de la redevance annuelle des garanties d'usage.
- Augmentation des tarifs grutage - période de 20 mn :
 - Jusqu'à 6.99 m hors tout :

- inscrit au rôle financier du port	35 € TTC (34 € en 2020),
- autres	63 € TTC (61 € en 2020),
 - De 7 m à 9.99 m hors tout :

- inscrit au rôle financier du port	38 € TTC (37 € en 2020),
- autres	70 € TTC (68 € en 2020),
 - De 10 m et plus hors tout

- inscrit au rôle financier du port	43 € TTC (40 € en 2020),
- autres	80 € TTC (75 € en 2020).
- Hausse de 1,5% sur le droit de stationnement Léman Locations, augmentation identique à la zone 3 (surface nautique), celle-ci servant de base de calcul.

2) Fonctionnement :

- Maintenance du logiciel et du matériel vidéo.
- Maintenance du logiciel de gestion de places de port.
- Maintenance préventive sur la station de pompage des eaux usées.
- Maintenance du WIFI.
- Maintenance de la borne d'appels d'urgence.
- Maintenance des pontons.
- Maintien du saisonnier de 5 mois pour l'accueil des visiteurs.
- Maintien de deux mois de saisonnier en juillet et août pour renforcer l'accueil aux visiteurs et permettre d'élargir la présence humaine.
- Nettoyage des douches par une société spécialisée en complément de l'entretien journalier des agents de la capitainerie.
- Poursuite des relevés topographiques de la Digue Napoléon afin de contrôler les mouvements de cet ouvrage.
- Vérification annuelle des installations électriques des pontons et de la grue de démantage.
- Analyses des eaux et sédiments du port et traitement des déchets spéciaux (label Pavillon Bleu).
- Surveillance nocturne par agent maître-chien des installations et location d'un système anti-intrusion et incendie de la capitainerie.
- Redevance de la concession du port à l'Etat.
- Traitement des déchets spéciaux.
- Remboursements suite aux rachats de bateaux en cours d'année avec transfert du droit d'emplacement.

3) Investissement :

- Mise en conformité de l'escalier pour l'accès au sous-sol (atelier, douches, garages...).
- Réfection de l'ensemble des pontons flottants.
- Remplacement de la couverture de la capitainerie.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-217402817-20221219-CM20221219_52-DE
en date du 21/12/2022 ; REFERENCE ACTE : CM20221219_52